

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de L'Ange-Gardien**  
**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage #16-642.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 février 2019, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :  
« *Premier projet de règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à ajouter « Service de bétonnage » dans la zone C-161 et à ajouter l'usage « Service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121 »*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 4 mars 2019 à 19h30** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #19-662. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet concerne la **zone C-161** (zone située au sud du boulevard Ste-Anne, soit du 6970 au 6990 inclusivement), ainsi que les zones contiguës : CO-162, CO-163, A-155, A-154 et C-160, et la **zone C-121** (zone située au sud du boulevard Ste-Anne, soit du 6534 au 6542 inclusivement), ainsi que les zones contiguës : CO-166, H-120, H-116 et H-122 de la Municipalité de l'Ange-Gardien. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité.

**DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 5<sup>ième</sup> jour de février deux mille dix-huit.**

Lise Drouin, g.m.a.  
Directrice générale